



COMPAGNIE D'IMPROVISATION DE PALAISEAU (CIPPIL)

PROJET ASSOCIATIF 2026–2029

Adopté en Assemblée Générale ordinaire – Juin 2026

Mentions essentielles

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

RNA W913005257

Siège : 15, Domaine de la Butte à la Reine – 91120 Palaiseau

Contact : contact@cippil.fr



Table des matières

Mentions essentielles	1
Partie 1 : Préambule – le projet porté par ses membres	4
1.1 L'avis des membres : points d'accord.....	4
1.2 L'avis des membres : points de vigilance	4
Partie 2 : Contexte et situation de l'association.....	5
2.1 Histoire et nature de l'association.....	5
2.2 Situation actuelle (saison de référence)	5
Partie 3 : Identité, valeurs et piliers	6
3.1 Mission.....	6
3.2 Les quatre piliers.....	6
3.3 La place centrale du match	6
Partie 4 : Missions et objectifs stratégiques 2026–2029.....	7
4.1 Trois missions complémentaires	7
Mission 1 – Excellence artistique en improvisation théâtrale	7
Mission 2 – Innovation artistique et créativité.....	7
Mission 3 – Transformation sociale et éducation populaire.....	7



4.2 Objectifs stratégiques : objectifs opérationnels et indicateurs.....	7
Objectif 1 – Excellence artistique.....	7
Objectif 2 – Engagement social formalisé (priorité 1).....	8
Objectif 3 – Gouvernance et management	8
Objectif 4 – Viabilité financière.....	9
Objectif 5 – Rayonnement territorial et international	9
Partie 5 : Axes de développement prioritaires.....	10
5.1 Formation et transmission pédagogique.....	10
5.2 Engagement social et prévention – priorité majeure.....	10
5.3 Innovation artistique structurée	10
5.4 Gouvernance et professionnalisation	10
5.5 Viabilité financière et diversification.....	10
5.6 Accessibilité, inclusion et éthique formalisée – priorité	10
5.7 Rayonnement territorial et international.....	11
Partie 6 : Partenaires et collaborations	11
Partie 7 : Modalités d'évaluation et d'ajustement	11
Partie 8 : Ressources et financement	11
Partie 9 : Pérennité et vision 2029	12
Partie 10 : Références légales, agréments et intérêt général.....	12
10.1 Agréments et dispositifs visés	12
10.2 Objet d'intérêt général	12
10.3 Contrat d'engagement républicain et valeurs.....	13
10.4 Gouvernance démocratique et participation des jeunes	13
10.5 Transparence financière et gestion désintéressée	13
10.6 Dons, mécénat et reçus fiscaux	14
Annexes	15
Annexe A – Gouvernance et structures formalisées.....	15
A.1 Structure de gouvernance	15
A.2 Conseil d'Administration (CA).....	15
A.3 Assemblée Générale (AG)	15
A.4 Commissions permanentes	15
Annexe B – Conditions d'adhésion et tarification.....	16
B.1 Tarification (référentiel 2026).....	16
B.2 Conditions d'accès	16



B.3 Règles de participation.....	16
Annexe C – Mercredis du Cippil & LAB By CIPPIL.....	17
C.1 Les Mercredis du Cippil.....	17
C.2 Le LAB By Cippil	18
Annexe D – Conditions financières	20
D.1 Modalités de paiement.....	20
D.2 Remboursements.....	20
D.3 Retard ou défaut de paiement.....	20
D.4 Annulation ou modification d'une activité.....	20
D.5 Responsabilités.....	20
D.6 Communication et données.....	20
Annexe E – Repères éthiques pour les formateurs et encadrants.....	21
E.1 Principes généraux de posture.....	21
E.2 Consentement et gestion des contenus sensibles.....	21
E.3 Inclusion, accessibilité et prise en compte des besoins spécifiques	21
E.4 Prévention des violences et discriminations	21
E.5 Responsabilités institutionnelles de l'encadrant.....	22
Annexe F – Ligne artistique du Cippil.....	23
F.1 Les quatre piliers fondamentaux.....	23
F.2 Le socle technique : le match d'improvisation.....	24
F3. La philosophie humaniste	25
Annexe technique – Données du diagnostic ayant fondé l'écriture du projet.....	27
AT.1 Méthodologie de la démarche	27
AT.2 Profil des membres (saison de référence 2025-2026).....	27
AT.3 Stabilité et ancrage territorial.....	28
AT.4 Résultats structurants : piliers, motivations, satisfaction	29
Annexe technique – Méthodologie de rédaction : approche participative du Cippil.....	31
Principes directeurs	31
Processus de rédaction — Chronologie.....	31
Logique de structuration	33
Méthode d'écriture : Principes appliqués	33
Calendrier de mise à jour.....	34



Partie 1 : Préambule – le projet porté par ses membres

Le présent projet associatif constitue le document cadre de référence du CIPPIL pour la période 2026–2029. Il traduit une ambition collective : consolider l'excellence artistique du match d'improvisation, renforcer la qualité de la vie associative, et structurer une démarche d'éducation populaire au service du territoire.

Ce projet repose sur une démarche participative et sur un diagnostic interne, associant des questionnaires, des données d'adhésion, et des temps de concertation. Les éléments chiffrés ayant guidé l'écriture sont rassemblés en annexe technique, afin de préserver une lecture fluide du corps du texte.¹

1.1 L'avis des membres : points d'accord

Les membres expriment un attachement fort au match d'improvisation, perçu comme le format structurant, inclusif et fédérateur de l'association.² Ils confirment également l'importance du climat relationnel (bienveillance, sécurité émotionnelle) et la valeur de la transmission intergénérationnelle.³

L'engagement social est largement soutenu, mais il est attendu sous une forme progressive, lisible et compatible avec le plaisir de jouer. La demande la plus nette porte sur la formalisation : règles, éthique, prévention des violences, accessibilité et partenariats, afin de sécuriser les pratiques et de rendre l'action plus robuste.⁴

1.2 L'avis des membres : points de vigilance

Les membres souhaitent que l'engagement social soit conçu comme une brique supplémentaire, ouverte à l'implication volontaire, sans devenir un impératif pour tous. Cette précision est essentielle pour préserver la diversité des motivations et la dimension de loisir culturel de l'association.⁵

Ils demandent aussi une gouvernance plus lisible, notamment pour les jeunes, à travers des dispositifs concrets d'accès aux responsabilités (commission jeunesse, tutorat, co-leadership) plutôt qu'un objectif chiffré rigide.⁶

¹Renvoie à l'annexe technique, sections AT.1 à AT.4, qui présentent la méthodologie et les grandes données chiffrées du diagnostic.

²Renvoie à l'annexe technique, tableau AT6, pour les résultats détaillés concernant le pilier « match d'improvisation ».

³Renvoie à l'annexe technique, tableaux AT7 et AT8, pour les principales motivations et niveaux de satisfaction/recommandation.

⁴Renvoie à l'annexe technique, tableau AT6, lignes relatives à l'engagement social, à la prévention, aux procédures éthiques et à l'accessibilité.

⁵Renvoie aux synthèses de concertation associées au diagnostic et conservées par le CA (verbatim et comptes rendus d'ateliers).

⁶Renvoie à l'annexe A.5, qui décrit les dispositifs spécifiques prévus pour l'implication des jeunes (commission jeunesse, tutorat, co-leadership...).



Partie 2 : Contexte et situation de l'association

2.1 Histoire et nature de l'association

Le CIPPIL (Compagnie d'Improvisation de Palaiseau) est une association laïque, apaisane et indépendante de tout parti politique, et à but non lucratif, régie par la loi du 1er juillet 1901 et déclarée en 2013. Elle est née à la Maison de Quartier Gérard Philipe, dans le quartier du Pileu à Palaiseau, d'abord sous la forme d'un atelier d'improvisation, avant de se structurer progressivement en compagnie d'improvisation.

Dès l'origine, le CIPPIL se donne pour vocation de développer et de promouvoir le théâtre d'improvisation sous toutes ses formes, en faisant du match d'improvisation son socle artistique et pédagogique, et en affirmant des valeurs humanistes fortes (respect, bienveillance active, inclusion, créativité collective). L'association s'inscrit dans une démarche d'éducation populaire, où la pratique artistique devient un levier d'émancipation individuelle, de lien social et d'engagement citoyen sur le territoire. L'association a reçu en décembre 2024, pour la qualité de son engagement sur le territoire, la médaille de la Ville.

Par courrier reçu le 05 mai 2025, la Direction départementale des Finances publiques de l'Essonne, après examen, considère l'association Cippil, comme étant d'intérêt général au sens des dispositions des articles 200 et 238 du code général des impôts.

2.2 Situation actuelle (saison de référence)

L'association rassemble aujourd'hui une communauté intergénérationnelle composée d'adultes et de jeunes, répartis en groupes de pratique et en niveaux d'apprentissage⁷ (adultes Alpha, Bêta, Sigma, adhésions simples ; groupes jeunesse Pikapil, Dynamo, Electron). Elle bénéficie d'un ancrage territorial très fort à Palaiseau, tout en rayonnant sur 22 communes voisines⁸, avec une base de membres fidélisée dont une part importante est présente depuis plus de cinq ans.

Son activité combine des ateliers hebdomadaires, des spectacles (matchs et concepts), des stages, ainsi que des événements structurants comme le Festival International d'Improvisation de Palaiseau (FIP) qui réunit près de 1200 spectateurs chaque année. Elle s'appuie sur une mobilisation bénévole déterminante, qui contribue à la fois à la viabilité de son modèle économique et à l'ampleur de son impact social sur le territoire.⁹

⁷Renvoie à l'annexe technique, tableaux AT2 et AT3, pour la répartition détaillée des adultes et des jeunes par groupes.

⁸Renvoie à l'annexe technique, tableau AT5, pour la répartition territoriale complète des membres (22 communes).

⁹Renvoie à l'annexe D et à l'annexe technique (stabilité des effectifs), qui éclairent le modèle économique et la place du bénévolat.



Partie 3 : Identité, valeurs et piliers

3.1 Mission

Le CIPPIL est un laboratoire d'innovation artistique et sociale dédié à l'excellence du match d'improvisation théâtrale et à la transformation humaniste des individus et du collectif par la pratique artistique.¹⁰

3.2 Les quatre piliers

Le projet associatif repose sur quatre piliers complémentaires :

- 1) **Match d'improvisation théâtrale** : socle artistique et pédagogique.
- 2) **Valeurs humanistes** : respect, bienveillance active, écoute, inclusion, solidarité.
- 3) **Créativité collective** : innovation participative et expérimentation artistique.
- 4) **Engagement social** : éducation populaire, prévention des violences et des discriminations, développement de compétences sociales.¹¹

3.3 La place centrale du match

Le match d'improvisation demeure le format de référence du CIPPIL¹² : il structure la progression pédagogique, la programmation et la cohésion associative. Les autres formats (concepts, dispositifs d'innovation, actions sociales) viennent en complément et s'articulent au match, sans réduire sa place dans la programmation annuelle.¹³

¹⁰Renvoie à l'annexe technique, tableau AT6, qui explicite les scores d'adhésion aux piliers fondant la mission de l'association.

¹¹Renvoie à l'annexe technique, tableau AT6, pour le détail des résultats sur les valeurs humanistes et la créativité collective.

¹² Renvoie à l'annexe F.2 Le socle technique : le match d'improvisation

¹³Renvoie à l'annexe technique, tableau AT6, ligne « match d'improvisation », qui justifie la centralité de ce format.



Partie 4 : Missions et objectifs stratégiques 2026–2029

4.1 Trois missions complémentaires

Mission 1 – Excellence artistique en improvisation théâtrale

Former des improvisatrices et improvisateurs de qualité, proposer une pédagogie progressive et assurer une programmation régulière de spectacles de haute qualité.

Mission 2 – Innovation artistique et créativité

Créer et éprouver des concepts originaux, développer des espaces d'expérimentation, et documenter les apprentissages afin de renforcer la qualité globale de l'offre artistique.

Mission 3 – Transformation sociale et éducation populaire

Utiliser l'improvisation comme levier d'émancipation, de prévention et de développement de compétences sociales, dans une logique de co-construction avec des partenaires spécialisés.¹⁴

Toute montée en puissance de l'engagement social s'appuie sur un haut niveau d'exigence artistique et pédagogique : la crédibilité des actions externes dépend directement de la solidité du socle interne.¹⁵

4.2 Objectifs stratégiques : objectifs opérationnels et indicateurs

Objectif 1 – Excellence artistique

Objectifs opérationnels	Indicateurs de réussite (2026–2029)
Garantir la centralité du match dans la formation et la programmation.	Score d'adhésion au match $\geq 3,8/4$. ¹⁶
Renforcer la lisibilité des parcours pédagogiques par niveau.	Parcours documentés et mis à jour annuellement (référentiel pédagogique).
Maintenir un haut niveau de satisfaction et de recommandation chez les adultes.	Recommandation globale adultes $\geq 3,7/4$. ¹⁷
Consolider l'exigence artistique sur scène et en atelier.	Évaluations régulières (questionnaires annuels, bilans de saison).

¹⁴Renvoie aux annexes A, C et E, qui détaillent respectivement la gouvernance, le fonctionnement du LAB et les repères éthiques.

¹⁵Renvoie à l'annexe technique, tableaux AT6 et AT8, pour le lien entre piliers, satisfaction et engagement.

¹⁶Renvoie à l'annexe technique, tableau AT6, indicateur « match d'improvisation ».

¹⁷Renvoie à l'annexe technique, tableau AT8, indicateurs de recommandation des adultes.



Objectif 2 – Engagement social formalisé (priorité 1)

Objectifs opérationnels	Indicateurs de réussite (2026–2029)
Formaliser un cadre interne (éthique, consentement, prévention).	Charte éthique et protocole de prévention validés et appliqués. ¹⁸
Former l'ensemble des encadrants/coach(e)s aux enjeux d'éthique.	100 % des coach(e)s formé(e)s ; formation renouvelée régulièrement. ¹⁹
Déployer progressivement des actions externes (écoles, structures jeunesse, etc.).	3 à 5 établissements partenaires d'ici 2029 (cible indicative). ²⁰
Consolider l'impact social mesurable de l'association.	Progression du score "engagement social – réalité" vers 3,5/4. ²¹
Construire des partenariats spécialisés pour garantir la qualité des interventions.	Partenariats signés/actifs ; bilans annuels partagés.

Objectif 3 – Gouvernance et management

Objectifs opérationnels	Indicateurs de réussite (2026–2029)
Rendre la gouvernance plus lisible (qui décide quoi, comment).	Architecture de gouvernance publiée ; comptes rendus accessibles.
Renforcer la participation des 16–25 ans dans les instances.	Commission jeunesse créée ; jeunes impliqués dans au moins une instance. ²²
Mettre en place des modalités d'accès progressif aux responsabilités.	Nombre de binômes tutorat jeune–adulte ; projets en co-leadership. ²³
Professionaliser l'animation des pôles et commissions.	Responsables de pôles formés ; fiches de poste actualisées.

¹⁸Renvoie à l'annexe E, qui précise les repères éthiques et les attentes envers les encadrants.

¹⁹Renvoie aux annexes E et A (commissions et formations), pour la mise en œuvre concrète de la formation des encadrants.

²⁰Renvoie à l'annexe technique (AT.1) pour la population de référence et à l'annexe A pour les partenariats éducatifs.

²¹Renvoie à l'annexe technique, tableau AT6, pour le niveau de départ de l'engagement social et la cible visée.

²²Renvoie à l'annexe A.5, qui formalise les dispositifs d'implication des jeunes dans la gouvernance.

²³Renvoie à l'annexe A.5 (tutorat et co-leadership), qui précise les modalités pratiques.



Objectif 4 – Viabilité financière

Objectifs opérationnels	Indicateurs de réussite (2026–2029)
Consolider l'équilibre annuel et sécuriser la trésorerie.	Bilan annuel à l'équilibre ou excédentaire ; fonds de réserve constitué. ²⁴
Maintenir un niveau de ressources propres compatible avec l'accessibilité.	Ressources propres stabilisées autour de 60–65 %. ²⁵
Flécher une enveloppe annuelle dédiée à l'accessibilité et à l'engagement social.	Enveloppe identifiée en budget ; actions gratuites/solidaires financées. ²⁶
Diversifier les financements (publics, privés, partenariats).	Nombre de financeurs/partenaires ; progression du sponsoring.

Objectif 5 – Rayonnement territorial et international

Objectifs opérationnels	Indicateurs de réussite (2026–2029)
Renforcer l'ancrage local et attirer de nouveaux publics.	Part des adultes de Palaiseau : progression vers 60 %. ²⁷
Inclure davantage les 18–25 ans et les personnes en situation de handicap.	Part des 18–25 ans : progression vers 10 % ; accessibilité handicap : progression vers 3,2/4. ²⁸
Développer les liens avec les structures éducatives et sociales.	Partenariats territoriaux ; interventions réalisées et évaluées.
Maintenir le rayonnement international (FIP et réseaux).	FIP maintenu ; partenaires internationaux consolidés.

²⁴Renvoie à l'annexe D (conditions financières) et aux documents budgétaires de l'association.

²⁵Renvoie à l'annexe D et aux budgets prévisionnels communiqués annuellement aux membres.

²⁶Renvoie à l'annexe D pour les principes de tarification et au corps du budget pour l'identification d'une enveloppe fléchée.

²⁷Renvoie à l'annexe technique, tableau AT5, qui fixe la situation de départ en termes d'ancrage territorial.

²⁸Renvoie à l'annexe technique, tableau AT6, pour l'indicateur d'accessibilité handicap et les objectifs de progression.



Partie 5 : Axes de développement prioritaires

5.1 Formation et transmission pédagogique

Cet axe vise la progression technique, artistique et humaine de chaque membre, en sécurisant les parcours (cadres, outils, éthique de l'encadrement) et en renforçant la transmission entre générations. Les actions prioritaires portent notamment sur la formation des encadrants et la formalisation d'outils pédagogiques.

5.2 Engagement social et prévention – priorité majeure

L'engagement social est développé de manière progressive : l'association consolide d'abord son cadre interne (éthique, prévention, accessibilité), puis renforce le déploiement d'interventions externes en s'appuyant sur des partenaires compétents.²⁹

5.3 Innovation artistique structurée

Les dispositifs d'innovation sont clarifiés : les « Mercredis du CIPPIL » relèvent d'une innovation participative ouverte, tandis que le LAB By CIPPIL correspond à une expérimentation avancée, encadrée par des critères d'accès et de validation (voir Annexe C).³⁰

5.4 Gouvernance et professionnalisation

L'association renforce une gouvernance démocratique, transparente et robuste, grâce à des commissions permanentes, des dispositifs d'inclusion des jeunes, et une montée en compétence progressive des responsables de pôles (voir Annexe A).³¹

5.5 Viabilité financière et diversification

L'objectif financier est explicitement relié à l'accessibilité et à la capacité d'action : une association viable peut maintenir des tarifs compatibles avec la diversité des publics, déployer des actions gratuites ou solidaires, et répondre aux sollicitations des institutions éducatives et sociales.³²

5.6 Accessibilité, inclusion et éthique formalisée – priorité

L'association met en œuvre une politique d'accessibilité et d'inclusion qui repose sur un diagnostic, un audit, des adaptations pédagogiques, et une communication explicite des conditions d'accueil. La formalisation de l'éthique et du consentement constitue une condition de sécurité et de qualité pour toutes les activités.³³

²⁹Renvoie à l'annexe E (prévention, consentement) et aux objectifs opérationnels de l'axe « engagement social ».

³⁰Renvoie à l'annexe C, qui décrit les conditions d'accès et de fonctionnement du LAB.

³¹Renvoie à l'annexe A, qui détaille la structure de gouvernance et le rôle des commissions.

³²Renvoie à l'annexe D (conditions financières) et aux documents budgétaires soumis à l'AG.

³³Renvoie à l'annexe E pour les repères en matière d'accessibilité, d'inclusion et de consentement.



5.7 Rayonnement territorial et international

Le rayonnement est mis au service du projet : il renforce l'ancrage local, l'attractivité, et la capacité à nouer des partenariats, tout en maintenant une ouverture internationale (FIP, réseaux, invitations).

L'ouverture International se fait toujours à travers la structure universelle du match d'improvisation. Les équipes internationales jouent selon les mêmes règles, faisant du match un esperanto théâtral permettant la rencontre artistique par-delà les frontières.

Partie 6 : Partenaires et collaborations

Le CIPPIL coopère avec des partenaires publics (Ville, Département, Région, Etat, Éducation nationale, Jeunesse), des acteurs associatifs et culturels (MJC, centres sociaux, structures de diffusion), ainsi que des partenaires privés (sponsors locaux et régionaux). Ces partenariats sont recherchés dans une logique de cohérence avec les valeurs de l'association et de co-construction des actions.³⁴

Partie 7 : Modalités d'évaluation et d'ajustement

L'évaluation repose sur quatre principes : anticipation, régularité, participation et objectivation. Elle combine des outils quantitatifs (tableaux de bord, bilans financiers, indicateurs) et qualitatifs (questionnaires, entretiens, retours d'expérience).

Une commission d'évaluation, appuyée par les responsables de pôles et le Conseil d'Administration, produit des bilans et propose des ajustements. Les ajustements majeurs sont débattus collectivement et validés selon les instances compétentes (voir Annexe A).³⁵

Partie 8 : Ressources et financement

Le CIPPIL repose sur des ressources humaines largement bénévoles, complétées par des moyens matériels (locaux, équipements) et financiers (adhésions, recettes de spectacles, stages, subventions, partenariats). La valorisation du bénévolat met en évidence une contribution substantielle en nature, structurante pour l'activité.³⁶

³⁴Renvoie aux annexes A et D pour les éléments structurants relatifs aux partenariats et aux conventions.

³⁵Renvoie à l'annexe A pour les mécanismes d'évaluation et d'ajustement institutionnels.

³⁶Renvoie à l'annexe D et aux tableaux budgétaires présentés dans les documents financiers de l'association.



Partie 9 : Pérennité et vision 2029

En 2029, le CIPPIL ambitionne d'être un acteur reconnu de l'improvisation théâtrale, conjuguant excellence artistique, innovation créative et impact social mesurable, ancré à Palaiseau et ouvert aux coopérations régionales et internationales.³⁷

Partie 10 : Références légales, agréments et intérêt général

Cette partie a pour objectif de rendre explicite la conformité du projet associatif avec les exigences d'agrément (Jeunesse et Éducation Populaire, Éducation nationale), de référencement sur le Pass Culture et de reconnaissance d'intérêt général. Issue du diagnostic participatif (97 répondants, 49,5% de représentativité) et validée en Assemblée Générale de juin 2026, elle traduit l'ambition collective du CIPPIL de consolider son socle interne (éthique, gouvernance, accessibilité) pour soutenir son développement territorial et son rayonnement comme acteur culturel et social structuré.

10.1 Agréments et dispositifs visés

L'association, régie par la loi du 1er juillet 1901 et existant depuis 2013, vise explicitement :

- L'agrément **Jeunesse et Éducation Populaire** (JEP) ;
- L'agrément **académique de l'Éducation nationale** en tant qu'association complémentaire de l'enseignement public ;
- Le **référencement sur ADAGE** et sur le **Pass Culture** (part individuelle et part collective) ;
- La **reconnaissance d'intérêt général**, conditionnant la délivrance de reçus fiscaux après accord de l'administration fiscale.

10.2 Objet d'intérêt général

Le CIPPIL poursuit un but d'intérêt général en développant l'éducation artistique et culturelle par la pratique du théâtre d'improvisation, au bénéfice d'un public large (enfants, jeunes, adultes, familles, habitantes et habitants de Palaiseau et des communes voisines) et en complémentarité avec le service public de l'éducation.

Les actions visent l'émancipation, le développement de l'expression orale, de la créativité, de l'esprit critique, du vivre-ensemble et de la citoyenneté, au-delà des seuls intérêts particuliers des membres.

³⁷Renvoie à l'ensemble de l'annexe technique (AT.1 à AT.4), qui fournit le socle chiffré de la vision 2029.



10.3 Contrat d'engagement républicain et valeurs

En cohérence avec ses statuts, l'association rappelle dans le présent projet son adhésion au Contrat d'engagement républicain (loi 2021-1109 et décret 2021-1947).

Elle s'engage à :

- Respecter la liberté de conscience et la laïcité ;
- Garantir la non-discrimination et l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Prévenir et combattre toute forme de violence ou de haine ;
- Fonctionner de manière transparente, démocratique et désintéressée.

10.4 Gouvernance démocratique et participation des jeunes

La gouvernance repose sur :

- Une **assemblée générale annuelle** ;
- Un **conseil d'administration et un bureau** élu ;
- Des **commissions permanentes** (évaluation, accessibilité & inclusion, éthique & prévention, engagement social) ;
- Une **commission jeunesse**.

Les jeunes à partir de seize ans ont vocation à accéder progressivement aux responsabilités (tutorat, Co leadership, sièges au conseil d'administration ou au bureau), dans le respect des statuts et du règlement intérieur.

10.5 Transparence financière et gestion désintéressée

Toutes les ressources de l'association (cotisations, recettes d'activités, subventions publiques, partenariats privés, dons) sont intégralement réinvesties dans la réalisation de l'objet social.

- Les comptes sont tenus conformément à la réglementation en vigueur ;
- Ils sont soumis au vote de l'assemblée générale ;
- Ils sont consultables par les membres ;
- Les mandats d'administratrices et d'administrateurs sont exercés à titre gratuit ;
- Les remboursements de frais et les rémunérations (salarié·es, intervenant·es) sont strictement encadrés par les décisions du conseil d'administration.



10.6 Dons, mécénat et reçus fiscaux

Le CIPPIL a vocation à développer les dons et le mécénat pour soutenir ses actions d'intérêt général, en particulier :

- L'accessibilité financière ;
- Les actions gratuites ou solidaires ;
- Les interventions auprès de publics scolaires ou éloignés de l'offre culturelle.

La capacité de l'association à délivrer des reçus fiscaux ouvrant droit à avantage fiscal sera conditionnée à la confirmation de son caractère d'organisme d'intérêt général par l'administration fiscale, notamment dans le cadre d'une procédure de rescrit, le cas échéant.



Annexes

Annexe A – Gouvernance et structures formalisées

A.1 Structure de gouvernance

Fonction	Mandat	Responsabilités
Président(e)	1 an, rééligible	Application des décisions, représentation, convocation des réunions
Secrétaire	1 an, rééligible	Conformité aux statuts, registre, comptes rendus
Trésorier(e)	1 an, rééligible	Politique financière, budget, gestion des comptes
Direction artistique (DA)	Élu(e) directement en AG	Esthétique des activités, orientations artistiques, formation

A.2 Conseil d'Administration (CA)

Composition : 8 à 12 membres élus en AG ordinaire pour 1 an, rééligibles.

Missions : mise en œuvre de la politique définie en AG, validation de la programmation, gestion administrative, évaluation.

A.3 Assemblée Générale (AG)

Fréquence : une fois par an (ordinaire) et extraordinaire si besoin.

Convocation : minimum 10 jours avant, par courrier postal ou électronique.

Pouvoirs : élection du CA, approbation des bilans, modifications statutaires.

A.4 Commissions permanentes

- Commission d'évaluation (suivi des indicateurs, audit conformité réglementaire et gestion désintéressé, ajustements)
- Commission accessibilité & inclusion (audit, adaptations, communication)
- Commission éthique & prévention (protocoles, formations)
- Commission engagement social (interventions, projets)

Composition : 5 à 7 membres (CA + volontaires).

Fréquence : trimestrielle minimum.



Conformément à l'article 17 des statuts, le règlement intérieur précise les modalités de fonctionnement des commissions permanentes (Évaluation, Accessibilité & Inclusion, Éthique & Prévention, Engagement Social, jeunesse) créées. Les modalités seront proposées par chaque commission créées afin d'assurer son fonctionnement et intégrer au règlement intérieur.

A.5 Dispositifs spécifiques « Commission jeunesse »

- Commission jeunesse (pouvoir de proposition)
- Tutorat jeune-adulte pour l'accès aux responsabilités
- Expérimentation de co-leadership sur certains projets
- Adaptation d'au moins un créneau de CA par semestre aux contraintes des jeunes
- Accessibilité au Conseil d'Administration dès 16 ans.

Annexe B – Conditions d'adhésion et tarification

B.1 Tarification (référentiel 2026)

- Adultes sans cours : 30 €
- 3 essais adultes : 10 €
- Adultes avec cours : 150 €
- 1 essai enfants : gratuit
- Enfants annuels Pikapil et Dynamo (1h30) : 249,90 €
- Enfants annuels Electron (2h) : 319,80 €
- Stages : selon durée

B.2 Conditions d'accès

L'adhésion est validée après réception du dossier complet (fiche, cotisation, documents requis signés le cas échéant).

B.3 Règles de participation

Assiduité requise pour la formation. Participation aux spectacles organisée via sondage staff (réponse 15 jours avant). Engagements éthiques : respect, bienveillance, règlement intérieur.



Annexe C – Mercredis du Cippil & LAB By CIPPIL

C.1 Les Mercredis du Cippil

Principe : Les membres volontaires choisissent un concept existant ou en créent un nouveau. Ils organisent les ateliers de préparation et présentent le spectacle lors d'une date identifiée comme « Mercredi du Cippil ». Si le spectacle est plébiscité par le public, il peut intégrer la programmation annuelle.

Incarnation des 4 piliers :

- Match d'improvisation : s'appuie sur les compétences acquises en formation
- Valeurs humanistes : écoute, acceptation et confiance envers les porteurs de projets
- Créativité collective : démarche collaborative, ateliers collectifs, validation par le public
- Engagement social : laboratoire d'innovation où chaque membre contribue à l'évolution artistique

Processus en 5 phases :

1. Proposition par les membres volontaires
2. Préparation via ateliers collectifs
3. Présentation publique
4. Évaluation et recueil d'avis
5. Intégration à la programmation (si plébiscite)

Les Mercredis du Cippil constituent ainsi un dispositif d'**innovation participative ouverte**, accessible dès l'acquisition des fondamentaux du match d'improvisation.



C.2 Le LAB By Cippil

Le LAB constitue un dispositif d'expérimentation avancée pour projets artistiques innovants ou de spécialisation, présentant une différenciation claire du tronc commun.

Conditions d'accès : Tout membre de l'association bénéficiant d'une expérience d'improvisation au sein de l'association de deux ans minimum a la capacité de présenter un projet « le LAB by Cippil »

Processus de validation : Le Conseil d'Administration statue sur la validation du projet selon des critères explicites : niveau d'innovation, cohérence avec les valeurs humanistes du Cippil, budget neutre ou positif pour l'association.

Conditions de fonctionnement : Le projet LAB est autonome dans son organisation, mais doit respecter le cadre réglementaire et financier de l'association. Chaque projet LAB est documenté dans un dossier artistique précisant : composition du groupe, durée du projet (minimum 1 séance, maximum 12 mois), intentions artistiques, calendrier, modalités d'ateliers, budget prévisionnel et, en fin de cycle, bilans qualitatifs et quantitatifs. Le LAB peut être clôturé de plein droit et de manière unilatérale par décision du Conseil d'Administration en cas de non-respect des engagements d'un de ses membres.

Les engagements des membres du groupe projet :

Un engagement organisationnel aux projets de l'association : La participation aux spectacles, événements et tâches liées à la programmation du Cippil sont prioritaires sur ce qui est organisé par le groupe projet. Ses membres sont tout d'abord des membres actifs du Cippil qui participent aux ateliers, organisation des coachings, événements et spectacles inscrits à la programmation annuelle de l'association.

Un engagement de transparence auprès de l'ensemble des membres de l'association : Chaque projet fait l'objet de comptes rendus réguliers écrits auprès de la direction artistique et d'un bilan écrit (qualitatif et quantitatif) en fin d'année pour être présenté en assemblée générale par les membres du groupe projet.

Un engagement financier : Chaque LAB fait l'objet d'un projet financier et d'un bilan financier annuel qui devra présenter une balance neutre ou positive en fin d'exercice. Le groupe LAB peut réaliser des recettes (entrées spectacles, dons) qui devront être enregistrées sur le compte bancaire de l'association. Elles pourront être mises au crédit du LAB pour de futures dépenses. Chaque LAB peut effectuer des dépenses en fonctionnement et/ou en investissement. Chaque dépense sera réalisée avec accord préalable du trésorier de l'association. Lors de la clôture du LAB, l'ensemble des actifs financiers et matériels du groupe seront remis au crédit de l'association.

Un engagement artistique : Le LAB se constitue selon les valeurs artistiques de l'association ; il tend vers une offre qualitative proposée aux publics. Le LAB présente une offre artistique différente de ce qui est déjà porté par l'association. Lors de la clôture du groupe projet l'usage des droits du format est donné à l'association sous réserve de l'indication du nom du créateur.



Un engagement « Image et Communication » : Chaque projet peut faire l'objet de la création d'une identité visuelle et de médias de diffusion propre ; Chaque visuel et média devra identifier de manière visible l'identité « Le LAB By Cippil ».

Contenu du dossier artistique “Projet LAB By Cippil”

Modalités de composition du groupe : Le groupe projet peut s'enrichir de personnes extérieures. Il ne peut être composé de plus d'un tiers de personnes extérieures à l'association ; lesquelles devront s'acquitter de la cotisation annuelle minimale à l'association votée en AG (adhérent sans cours : 30€). Ils auront accès au week-end de cohésion (cf. Règlement intérieur). Les périodes et formalités d'inscriptions sont inscrites et communiquées à l'ensemble des membres de l'association. Les modalités d'accès au groupe projet sont inscrites et communiquées à l'ensemble des membres de l'association (inscription libre, nombre de participants, expérience des participants, recrutement subjectif sur casting (si casting : critères de sélections), groupe préconstitué (les membres doivent être indiqués), etc. Le « LAB By Cippil » ne peut faire l'objet d'une tarification. Les actions du groupe projets et de ses membres relèvent des statuts et du règlement intérieur de l'association Cippil

La durée du projet : Un projet « Le LAB By Cippil » est mis en œuvre pour une durée minimale d'une séance à un maximum de 12 mois (juillet à juin), renouvelable par décision du Conseil d'administration.

Le projet artistique (les situations suivantes peuvent se cumuler) : Le/les porteurs du projet identifient l'intention artistique, les objectifs des séances et résultats attendus. S'il s'agit d'un format d'improvisation préconçu, le/les porteurs présentent le déroulement du format, la ou les dates prévisionnelles de représentation et les lieux. S'il s'agit d'un groupe formé pour un LAB longue durée, le/les porteurs s'engagent à présenter régulièrement l'état d'avancement du projet à la direction Artistique de l'association

Les modalités d'organisation des ateliers : Chaque groupe projet est responsable de l'organisation de ses ateliers et en prévoit les modalités dans le respect des statuts et règlement intérieur de l'association (coach, présence des membres, règlement intérieur.) Chaque groupe projet est responsable de ses recherches de salles ; les demandes devront être transmises au Conseil d'administration (délai 1,5 mois). Les dates et horaires sont inscrits au projet artistique (L'association et le CA ne serait être tenus pour responsable de la non-attribution d'une salle par la municipalité ou un autre partenaire).

Les modalités d'organisation administrative et financière : Le Groupe projet identifie un interlocuteur pour la gestion des questions administratives et financières avec le Conseil d'administration

Le budget : Le budget prévisionnel du projet est identifié dans le dossier artistique présenté pour approbation au Conseil d'administration. Il distingue les postes d'achats (matières et fournitures, alimentation, investissements) et de recettes (entrées, buvettes, dons, subventions). Les achats d'investissements potentiels doivent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental qui finance jusqu'à 50% du projet. Les achats ne peuvent être effectués avant validation de la commission d'attribution du département.



Annexe D – Conditions financières

D.1 Modalités de paiement

Les inscriptions sont réalisées en ligne (HelloAsso) avec paiement par carte bancaire, selon les modalités précisées lors de l'adhésion.

D.2 Remboursements

Les remboursements peuvent être envisagés dans certains cas (notamment incapacité médicale prolongée), sur justificatif, selon les conditions et délais définis par l'association.

D.3 Retard ou défaut de paiement

En cas de retard ou défaut de paiement, des pénalités peuvent être appliquées selon le taux d'intérêt légal et des frais fixes par rejet de paiement ; l'accès aux ateliers peut être suspendu jusqu'au règlement.

D.4 Annulation ou modification d'une activité

L'association peut annuler ou modifier une activité si les inscriptions sont insuffisantes ; un remboursement au prorata temporis peut s'appliquer.

D.5 Responsabilités

Le CIPPIL décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'affaires personnelles ; les dégradations volontaires relèvent de la responsabilité des participants.

D.6 Communication et données

La communication privilégie l'email. La protection des données personnelles suit le cadre RGPD. Des prises de vue (photos/vidéos) peuvent avoir lieu dans le cadre des activités, sauf opposition expresse.



Annexe E – Repères éthiques pour les formateurs et encadrants

Conformément à l'article 17 des statuts, le règlement intérieur précise les critères de prévention des violences et d'éthique dans toutes les activités. Les modalités seront proposées par chaque commission créées afin d'assurer son fonctionnement et intégrer au règlement intérieur.

Cette annexe explicite les repères éthiques attendus des formateurs, coachs et encadrants du CIPPIL, en cohérence avec les axes « accessibilité, inclusion et éthique formalisée » et « engagement social et prévention » du projet associatif.

E.1 Principes généraux de posture

- Placer la sécurité émotionnelle des participant·es au même niveau que l'exigence artistique.
- Adopter une attitude de bienveillance active, d'écoute et de non-jugement.
- Veiller à la cohérence entre les comportements individuels et les valeurs affichées par l'association.

E.2 Consentement et gestion des contenus sensibles

- Rappeler au début de la saison – et régulièrement en cours d'année – le principe du consentement, y compris pour les improvisations physiques ou les sujets potentiellement sensibles.
- Poser un cadre clair sur les thèmes qui nécessitent une vigilance accrue (violences, discriminations, sexualité, santé mentale, etc.) et proposer des alternatives lorsque des personnes ne souhaitent pas jouer certains contenus.
- En cas de malaise ou d'incident, suspendre la situation de jeu, prioriser l'écoute des personnes concernées et, si nécessaire, relayer vers le CA ou la commission Éthique & Prévention.

E.3 Inclusion, accessibilité et prise en compte des besoins spécifiques

- Anticiper, dans la mesure du possible, les besoins particuliers (handicap, fatigue, difficultés de compréhension, anxiété sociale...) et adapter les exercices en conséquence.
- Veiller à la répartition de la parole et des rôles sur scène pour éviter les mises à l'écart répétées de certaines personnes.
- Signaler à la commission Accessibilité & Inclusion les difficultés récurrentes rencontrées, afin de rechercher des solutions structurelles (aménagements, communication, partenariats).

E.4 Prévention des violences et discriminations

- Interdire les propos ou comportements relevant de la violence verbale, du harcèlement, du racisme, du sexisme, de la LGBTphobie, du validisme ou de toute autre forme de discrimination.
- En cas de dérive (même involontaire), rappeler immédiatement le cadre et proposer un temps de debriefing hors-jeu pour en analyser les causes et les effets.
- Documenter les situations problématiques significatives (contexte, faits observés, suites données) afin de pouvoir les traiter collectivement et, si besoin, les intégrer dans les formations futures.



E.5 Responsabilités institutionnelles de l'encadrant

- Connaître les protocoles et documents de référence de l'association (charte éthique, règlement intérieur, procédures d'alerte) et s'y conformer.
- Participer aux temps de formation interne proposés sur l'éthique, la prévention et l'accessibilité.
- Travailler en lien avec le CA et les commissions (Éthique & Prévention, Accessibilité & Inclusion, Engagement Social) pour toute situation dépassant sa seule responsabilité individuelle.

Ces repères n'ont pas vocation à se substituer au jugement des encadrants, mais à leur fournir un cadre commun de référence, lisible par l'ensemble des membres et cohérent avec les engagements pris dans le projet associatif. La commission s'appuiera en partie sur ces éléments pour conduire ses travaux



Annexe F – Ligne artistique du Cippil

Cette ligne artistique repose sur quatre piliers fondamentaux qui structurent l'identité et le fonctionnement de la compagnie. Elle s'articule autour d'un socle technique (le match d'improvisation théâtrale) et d'une philosophie humaniste qui transforme la pratique artistique en outil d'émancipation collective et sociale.

F.1 Les quatre piliers fondamentaux

La ligne artistique du Cippil repose sur quatre piliers interdépendants qui définissent l'identité, les valeurs et le fonctionnement de l'association :

LES 4 PILIERS DE LA LIGNE ARTISTIQUE	
1. MATCH D'IMPROVISATION THÉÂTRALE • Socle technique et pédagogique • Référentiel artistique premier • Critère de légitimité (premier match public) • Structure de formation progressive • Patrimoine à transmettre	2. VALEURS HUMANISTES • Respect de l'autre • Bienveillance active • Acceptation • Confiance en soi • Principe du « Oui, et... » • Écoute empathique • Inclusion de tous les profils
3. CRÉATIVITÉ COLLECTIVE • Cocréation et collaboration • Rencontre des différences • Construction collective des savoirs • Élaboration participative des concepts • Rôle actif du public • Transmission horizontale	4. ENGAGEMENT SOCIAL • Éducation populaire • Prévention des violences et discriminations • Développement des compétences sociales • Citoyenneté active • Improvisation sociale • Impact territorial

Ces quatre piliers sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Le match d'improvisation constitue le socle technique sur lequel s'appuient les valeurs humanistes, la créativité collective et l'engagement social.



F.2 Le socle technique : le match d'improvisation

F2.1 Centralité du match d'improvisation

Le match d'improvisation théâtrale constitue le noyau dur de l'identité artistique du Cippil et demeure le format de référence de l'association. Cette centralité structure la progression pédagogique, la programmation annuelle et la cohésion associative. Les autres formats (concepts, dispositifs d'innovation, actions sociales) viennent en complément et s'articulent au match, sans réduire sa place structurante dans l'offre artistique de l'association.

Toute expérimentation artistique (via le LAB By Cippil ou les Mercredis du Cippil) doit s'appuyer sur cette base technique fondamentale et présenter un axe de différenciation clair du tronc commun.

F2.2 Le rite de passage fondateur

Critère de légitimité : Un membre est considéré comme débutant tant qu'il n'a pas effectué un match d'improvisation en public. L'expérience du match public constitue le baptême artistique de tout improvisateur du Cippil, marquant son entrée dans la pratique partagée de l'association.

F2.3 Structure pédagogique en cinq groupes

La progression pédagogique s'articule autour de cinq groupes de formation, chacun correspondant à un niveau de maîtrise spécifique :

GROUPE	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
DÉBUTANTS	Apprentissage des techniques du match d'improvisation • Découverte des règles fondamentales • Initiation aux catégories de base • Préparation au premier match public
ALPHA	Approfondissement des notions • Consolidation des techniques de base • Exploration des catégories avancées • Développement de la créativité
OMÉGA	Développement des techniques annexes • Techniques complémentaires au match • Initiation aux concepts innovants • Élargissement du répertoire
SIGMA	Approfondissement des techniques annexes • Maîtrise des techniques complémentaires • Participation à des concepts complexes • Perfectionnement de la polyvalence
BÊTA	Utilisation de l'expérience au service du jeu • Transmission des savoirs • Coaching et mentorat • Leadership artistique et pédagogique



F2.4 Architecture technique du match

Composition : Deux équipes de 5 joueurs s'affrontent pendant deux périodes de 45 minutes.

Éléments constitutifs : Échauffement réglementaire (5 minutes), arbitre avec assistants, caucus (20 secondes), catégories imposées, vote du public.

Ces contraintes constituent le cadre esthétique dans lequel s'épanouit l'art improvisationnel. Les catégories représentent la grammaire artistique à maîtriser : improvisation comparée versus mixte, durées variables, styles imposés.

F3. La philosophie humaniste

F3.1 Humanisme et valeurs fondamentales

Le Cippil place l'humanité au centre de sa démarche artistique. L'improvisation est conçue comme une « belle aventure humaine » où l'on apprend collectivement à créer des histoires.

Valeurs cardinales :

- Respect de l'autre et acceptation
- Confiance en soi et bienveillance active
- Principe du « Oui, et... » (acceptation et enrichissement des propositions)
- Écoute empathique et attention aux propositions non verbales
- Inclusion de tous les profils sans discrimination

Cette approche crée un espace de liberté où chacun peut mettre en place ses idées dans le respect mutuel.

3.2 Créativité collective comme moteur

L'improvisation valorise la rencontre des différences qui crée la richesse du jeu. Chaque membre est à la fois auteur, metteur en scène et acteur de ce qui se joue.

Manifestations concrètes :

- Élaboration participative des concepts lors d'ateliers collectifs
- Construction collective des savoirs par apprentissage mutuel
- Transmission horizontale entre pairs
- Implication du public comme co-créateur



F3.3 Engagement social et éthique formalisée

L'improvisation théâtrale est un outil puissant de transformation sociale et d'éducation populaire. Elle développe les capacités d'écoute active et la distance critique par la confrontation des points de vue, contribuant au développement des compétences sociales et de la citoyenneté active.

Éducation populaire et interventions en milieu scolaire : Le projet « Éloquence et vivre ensemble par le Match d'Improvisation Théâtrale » met la création artistique au service de l'écoute mutuelle, la confiance en soi, l'éloquence et le respect. L'improvisation sociale, en tant que pratique utilisant la mise en situation et le jeu de rôle pour trouver collectivement et en temps réel des solutions créatives face aux défis relationnels du quotidien, constitue un axe de développement majeur pour l'association.

Prévention et inclusion : L'association utilise l'improvisation pour la prévention des violences et discriminations, en développant la capacité à réagir face aux situations problématiques. L'acceptation de chacun et l'inclusion sont au cœur de la pratique.

Éthique formalisée et repères pour les encadrants : La qualité de l'engagement social repose sur un cadre éthique clairement défini. Une charte éthique et des repères explicites encadrent la posture des formateurs et encadrants. Ces repères couvrent notamment le consentement, la gestion des contenus sensibles, l'inclusion et l'accessibilité, la prévention des violences et discriminations, ainsi que les responsabilités institutionnelles de l'encadrant. L'ensemble des formateurs et coachs participe régulièrement à des temps de formation dédiés à ces enjeux.

Engagement social : brique complémentaire et priorité stratégique 2026-2029 : L'engagement social est conçu comme une brique complémentaire à la vie associative, ouverte à l'implication volontaire de chaque membre selon ses possibilités et ses motivations, sans devenir un impératif pour tous. Cette approche préserve la dimension de loisir culturel de l'association tout en la renforçant d'une capacité de transformation sociale. Pour la période 2026-2029, l'engagement social et la formalisation de ses dispositifs constituent une priorité stratégique majeure, permettant au Cippil de devenir un acteur reconnu en matière d'éducation populaire et de prévention des violences sur son territoire.



Annexe technique – Données du diagnostic ayant fondé l'écriture du projet

AT.1 Méthodologie de la démarche

Le diagnostic interne s'appuie sur une consultation menée auprès de 97 répondants sur 196 réponses cumulées (49,5 %), via trois questionnaires complémentaires (adultes – valeurs ; adultes – artistique ; jeunes et familles).³⁸

Tableau AT1 – Taux de réponse par segment

Segment	Répondants	Taux
Adultes – Valeurs (Q1)	42/60	70 %
Adultes – Artistique (Q2)	23/60	38 %
Jeunes (Q3)	16/38	42 %
Parents (Q3)	16/38	42 %

Lecture : le taux de réponse est particulièrement élevé sur le questionnaire « valeurs », ce qui donne une bonne robustesse aux tendances concernant les piliers éthiques et l'engagement social. Les questionnaires artistiques et jeunesse/familles offrent quant à eux une base solide mais à considérer comme des ordres de grandeur.

AT.2 Profil des membres (saison de référence 2025-2026)

Tableau AT2 – Adultes (répartition par groupe)

Groupe	Effectif	Part	Femmes	Hommes	Âge moyen	Tranche
Alpha	17	27 %	12	5	46,8 ans	27–63
Bêta	21	34 %	10	11	38,5 ans	23–58
Sigma	19	31 %	9	10	42,3 ans	18–63
Adhésion simple	5	8 %	2	3	45,4 ans	31–59
Total	62	100 %	33	29	42,5 ans	18–63

³⁸Renvoie à l'annexe technique, tableau AT1, pour les taux de réponse par segment de public.



Tableau AT3 – Enfants et jeunes

Groupe	Effectif	Part	Âge moyen	Résidents à Palaiseau
Pikapil (CM1–6e)	14	38 %	10,6 ans	92,9 %
Dynamo (5e–4e)	16	43 %	13,0 ans	87,5 %
Electron (3e–Term)	7	19 %	15,4 ans	57,1 %
Total	37	100 %	12,2 ans	83,8 %

Lecture : la base adulte est équilibrée en termes de genre et couvre une large tranche d'âges, tandis que la section jeunesse est fortement ancrée à Palaiseau. Cela confirme le caractère intergénérationnel de l'association et son rôle de structure de proximité pour les enfants et adolescents.

AT.3 Stabilité et ancrage territorial

Tableau AT4 – Ancienneté des adultes

Groupe	1–2 ans	3–5 ans	> 5 ans	Total
Alpha	7	4	0	11
Bêta	3	3	10	16
Sigma	5	11	4	20
Total	15	18	15	47

Tableau AT5 – Répartition territoriale (22 communes)

Commune	Enfants	Adultes	Total	Part
Palaiseau	31	30	61	61,6 %
Orsay	1	5	6	6,1 %
Massy	2	5	7	7,1 %
Antony	0	3	3	3,0 %
Autres communes (18)	3	19	22	22,2 %



Lecture : une part importante des membres est présente depuis plusieurs années, avec environ un tiers ayant plus de cinq ans d'ancienneté, ce qui traduit une forte fidélisation. L'ancrage à Palaiseau reste majoritaire tout en laissant une place significative à un rayonnement intercommunal.

AT.4 Résultats structurants : piliers, motivations, satisfaction

Tableau AT6 – Les quatre piliers (adhésion / incarnation)

Pilier / dimension	Résultat
Match d'improvisation	3,8/4 (adhésion) ; 92 % très fort
Valeurs humanistes	3,9/4 (adhésion) ; 3,7/4 (incarnation)
Créativité collective	3,5/4
Engagement social	3,6/4 (intention) ; 2,8/4 (réalité)

Lecture : les trois premiers piliers (match, valeurs humanistes, créativité collective) apparaissent comme des acquis solides, tandis que l'engagement social se situe à un niveau d'aspiration élevé mais encore partiellement incarné. C'est ce décalage qui justifie l'un des axes prioritaires du projet associatif.

Tableau AT7 – Motivations (Top 5)

Motivation	Résultat
Climat bienveillant & relations	87 %
Plaisir du jeu & performance	83 %
Perfectionnement technique	78 %
Transmission et partage	72 %
Créativité collective	65 %



Tableau AT8 – Satisfaction et recommandation

Public	Résultat
Jeunes	4,44/5 satisfaction ; 93,8 % recommandent
Parents	94 % constatent bienveillance et inclusion ; 100 % réinscription
Adultes	3,8/4 incarnation des valeurs ; 3,7/4 recommandation

Lecture : les motivations et niveaux de satisfaction confirment que les membres viennent d'abord pour le climat bienveillant, le plaisir de jouer et le perfectionnement, et qu'ils recommandent massivement l'association. Ces constats confortent la mission d'excellence artistique et de convivialité au cœur du projet.



Annexe technique – Méthodologie de rédaction : approche participative du Cippil

Principes directeurs

Le présent projet associatif 2026–2029 est issu d'une démarche participative et itérative, fondée sur trois principes :

Ancrage dans le diagnostic réel : Toute proposition découle des données collectées (questionnaires, ateliers, entretiens), non d'intentions abstraites.

Co-construction avec les membres : Les décisions stratégiques sont validées collectivement, en assemblée générale et via des consultations régulières.

Pédagogie de la transparence : L'association explique son projet en langage clair, sans jargon technique, pour que chacun comprenne les enjeux et puisse s'approprier les objectifs.

Processus de rédaction — Chronologie

Phase 1 — Diagnostic participatif (Octobre–décembre 2025)

- Trois questionnaires complémentaires adressés aux adultes, jeunes et parents
- Population consultée : 97 membres sur 196 (49,5 % de représentativité)
- Scoring des quatre piliers (improvisation, valeurs humanistes, créativité collective, engagement social)
- Identification des forces, priorités critiques, et écarts entre aspirations et réalité

Résultats-clés du diagnostic

- Adhésion forte au match d'improvisation (92 %, score 3,84/4)
- Valeurs humanistes incarnées (3,74/4 bienveillance active)
- Gap critique engagement social : intention 3,64/4 vs. Réalité 2,84/4
- Demande explicite de formalisation éthique et de structuration de l'impact social

Phase 2 — Première version du projet (21 janvier 2026)

- Rédaction d'une V1 complète avec diagnostic, valeurs, missions, objectifs et axes d'action
- Adoption en AG ordinaire (prévue juin 2026)
- Durée : 4 années (2026–2029)
- Revue complète prévue en 2029–2030



Phase 3 — Consultation participative et concertation (février 2026)

8 février 2026 : Journée de concertation avec 30 questionnaires exploitables et ateliers en petits groupes

Objectif : Affiner les objectifs stratégiques via le retour des membres

Focus sur 5 domaines : excellence artistique, engagement social, gouvernance, viabilité financière, rayonnement territorial

Thématiques de consultation

- Priorité du match d'improvisation : est-ce que l'engagement social doit prendre la place du cœur ludique ?
- Participation des jeunes : un objectif de 30 % au CA est-il réaliste ?
- Engagement social : comment structurer sans surcharger les bénévoles ?
- Financement : comment rendre accessible sans réduire la qualité ?
- Inclusion : quels publics prioritaires pour 2026–2027 ?

Résultats de la consultation

- Validation de la priorité engagement social, mais demande de phasage interne → externe
- Rejet d'un objectif chiffré rigide (30 %) ; préférence pour « ordre de grandeur 25–30 % selon souhaits réels »
- Demande explicite de dispositifs (commission jeunesse, tutorat, co-leadership) plutôt que quota
- Souhait de co-construction avec partenaires spécialisés pour les actions sociales
- Inclusion des personnes en situation de handicap plébiscitée comme priorité majeure (24/30 réponses)

Phase 4 — Rapport d'ajustements (03 mars 2026)

- Synthèse des propositions de modification de la V1
- 7 sections : une par objectif stratégique (1–5) + 1 synthèse transversale
- Chaque modification documentée avec justification et taux de réponse
- Format : tableaux comparatifs (élément V1 | modification proposée | justification)

Phase 5 — Rédaction de la V2 (03 mars 2026)

- Intégration des 50+ ajustements proposés
- Amélioration de la lisibilité et de l'accessibilité (hiérarchie claire, listes à puces, pas de jargon)
- Ajout de la commission jeunesse dans la gouvernance et ses indicateurs
- Explicitation du phasage « interne → externe » pour l'engagement social
- Clarification que l'engagement social n'est pas obligatoire pour tous les membres
- Précision du lien entre viabilité financière et accessibilité
- Articulation inclusion des publics sous-représentés et rayonnement territorial



Logique de structuration

Trois lignes de force transversales guident la V2 :

1. Réaffirmer le socle artistique tout en assumant l'engagement social
 - Match = cœur identitaire ; engagement social = extension progressive et choisie
 - Toute montée en puissance repose sur l'excellence pédagogique
2. Rendre la gouvernance plus inclusive et lisible, surtout pour les jeunes
 - Commission jeunesse, tutorat, co-leadership = outils concrets d'inclusion
 - Au-delà des pourcentages : qualité de la participation et sentiment de légitimité
3. Relier explicitement viabilité financière, inclusion et rayonnement
 - Financier = levier pour actions gratuites/solidaires
 - Rayonnement = vitrine pour engagements sociaux
 - Inclusion = public prioritaire 2026–2027 (handicap, 18–25 ans, certains quartiers)

Méthode d'écriture : Principes appliqués

Authenticité

- Chaque formulation reflète des positions réelles exprimées par les membres
- Pas de rhétorique abstraite ; langage direct et accessible
- Les verbatims des membres structurent les justifications

Rigueur documentaire

- Chaque chiffre (score, pourcentage, timeline) issu du diagnostic ou de la consultation
- Traçabilité : diagnostic → V1 → consultation → rapport ajustements → V2
- Pas d'affirmations sans source

Langage inclusif et non-sectaire

- Pas de jargon de « projet de jeunesse » ou « gouvernance associative »
- Explications contextualisées pour les nouveaux adhérents
- Respect de la laïcité et apolitisme (Loi 1901, Loi 2021-1109)

Acteurs impliqués

- 99 membres actifs du CIPPIL (62 adultes + 37 jeunes)
- Bureau et CA : relecture et validation
- 97 répondants au diagnostic phase 1
- 30 répondants aux ateliers de la consultation phase 2
- Groupe de travail « vers notre projet associatif » chargé de la rédaction
- Chargé de la mission d'écriture du projet associatif : Romain GIACCORDO

CIPPIL - PROJET ASSOCIATIF 2026–2029



Validation prévue

Assemblée générale ordinaire du CIPPIL (juin 2026)

Procédure : Présentation → Questions → Discussion → Vote démocratique

Calendrier de mise à jour

- 2026 : Mise en œuvre des actions Q1–Q2 (commissions, formations, protocole)
- 2027–2028 : Consolidation et déploiement phase 2
- 2028 : Bilan intermédiaire et ajustements mineurs
- 2029 : Évaluation complète du projet
- 2029–2030 : Réflexion sur la révision du projet (V3)